

On peut aussi s'assurer de l'exactitude de ce raisonnement
 en considérant les comptes des sommes versés par la
 banque à l'academie; le banquier a payé à M. Thureau
 Directeur la somme 13691, 79, compris ces frais de banque
 mais avec les recettes qu'il a fait dans les sommes qu'il portes
 en recette il n'en trouve deux faites par M. Thureau Directeur
 l'une de 6285. 19, l'autre de 7406. 60. ensemble 13691 = 79
 Il est évident que la ^{journal} 13691 = 19 dont M. Thureau est
 comptable est diminuée de celle de 13691 = 79 qu'il a remboursé
 lui-même au banquier, & n'est donc ainsi donc

de la banque reçu en divers sommes	13691	19
payé à la banque	13691	79
reste	141999	40

ainsi donc le Comptable doit établir ainsi la Recette, mais
 qui est ^{celle} la même manière qui avait été pratiquée dans les précédents

années de la gestion
 dans les ^{restes} Recettes ^{parties} de la banque montent 141999...40
 dont il faut déduire les frais de banque 7406 = 60
 reste 134592 80
 dont le Comptable prouve l'emploi ainsi qu'il suit

40bis

M. Chevruin a reçu de la banque en divers
 paiements la somme 155691 79
 au tant de cette somme les frais de l. C. & 7406 60
 La somme dont M. Chevruin est comptable 148285 19

payé à la banque ~~Toulon~~
 et dont il prouve l'emploi ainsi qu'il suit
 qu'il faut de M. Toulon pour la somme reçue de
 M. Chevruin

v	2 février 1822	6285	19
L	30 Décembre 1822	7406	60

pour des avances et memos
 de pour l'Académie 132364
146055 79

Recette	148285	19	
Expense	146055	79	
Excédent en réalité		2229	40
		4285	19